

LA PROTECTION DES MINEURS EN ACM

Prévention, procédures administratives et recueil de la parole

Journée Prévention des VHSS
en ACM - Orléans - 5 mai 2026

Les missions du SDJES en matière de protection des mineurs



Prévention & Accompagnement

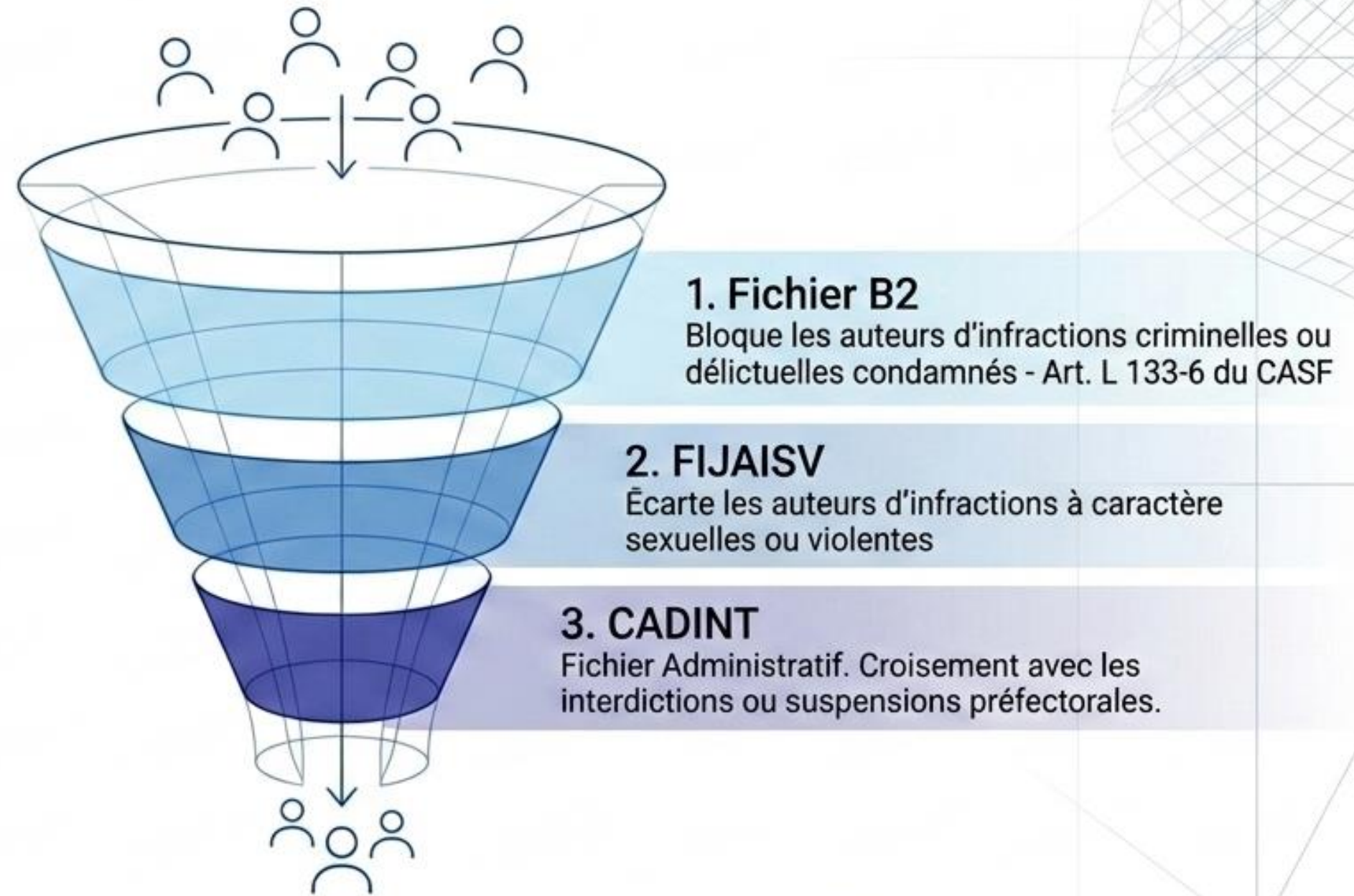
- **Objectif** : Cultiver la bientraitance en amont.
- **Outils** : Kit SELMA, webinaires, fiches réflexes 119.
- **Cible** : Soutien et formation des organisateurs.



Pouvoir de Police Administrative

- **Objectif** : Protéger et écarter le danger immédiat.
- **Autorité** : Sous l'autorité du Préfet de département
- **Logique** : Évaluation du risque, indépendante de la sanction pénale.

Le Bouclier Préventif : Le Filtre d'Honorabilité



Un contrôle automatisé, systématique et récurrent pour une vigilance renforcée.

Les Mesures de Police Administrative (L. 227-5 du CASF)



L'Injonction (Régularisation)

Délai imparti à l'organisateur pour corriger un dysfonctionnement matériel ou pédagogique.



La Suspension (Urgence & Précaution)

Mesure conservatoire immédiate. Éloignement de l'encadrant ou fermeture face à un danger grave et imminent, avant enquête.

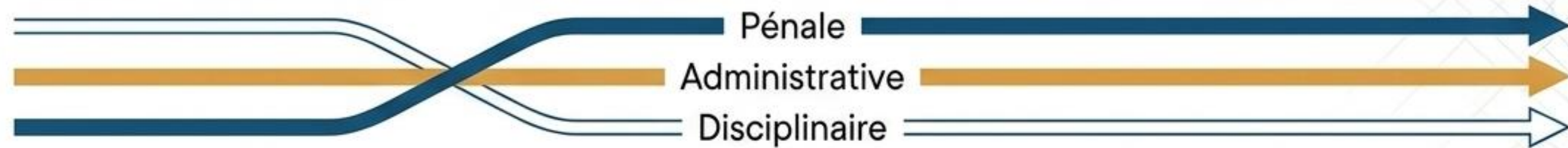


L'Interdiction (Protection Durable)

Interdiction temporaire ou définitive d'exercer auprès de mineurs, après procédure contradictoire.

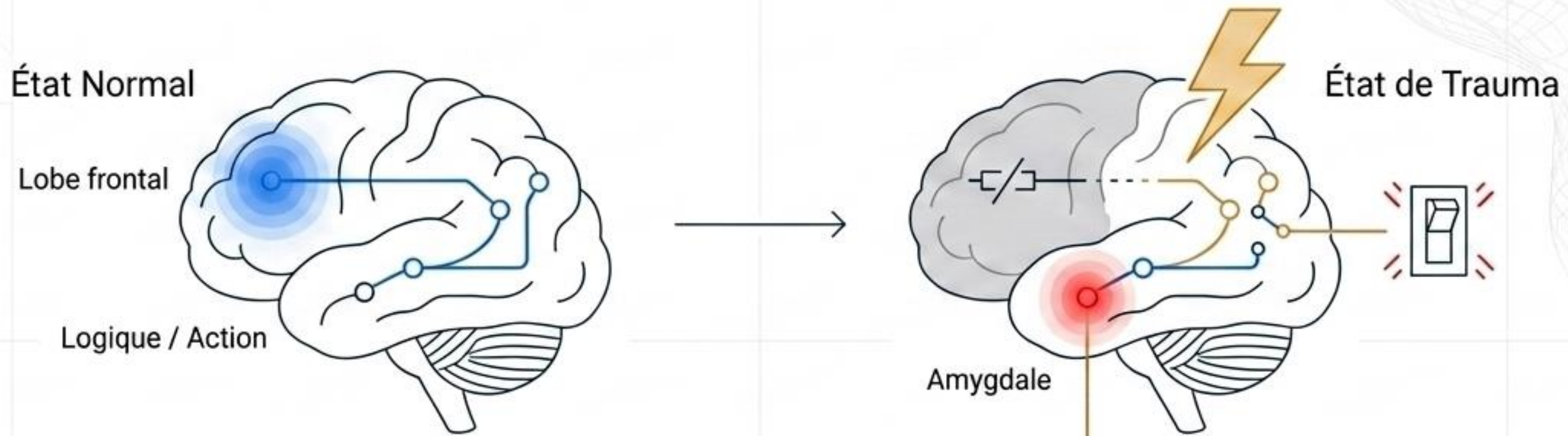
CRUCIAL : Le pouvoir de police administrative n'attend pas la preuve pénale.
Son seul but est la sauvegarde de l'enfant.

L'Indépendance des 3 Procédures



Procédure Pénale (Judiciaire)	Procédure Administrative (État / SDJES)	Procédure Disciplinaire (Employeur)
 Sanctionner l'auteur (amende, prison).	 Protéger le public et prévenir le danger.	 Sanctionner une faute professionnelle.
 Procureur / Police / Gendarmerie.	 Préfet / Inspecteur JS.	 Organisateur de l'ACM.
 Exige la preuve formelle (Vérité judiciaire).	 Évaluation du risque. Peut agir SANS condamnation pénale.	 Code du travail / Rupture de contrat.

L'apport des neurosciences : Pourquoi la parole est-elle si dure à recueillir ?



1

La Sidération

Paralysie psychique et motrice.
L'amygdale s'emballe comme une
alarme, le cortex préfrontal disjoncte.
(Explique pourquoi la victime ne fuit pas).

2

La Dissociation Traumatique

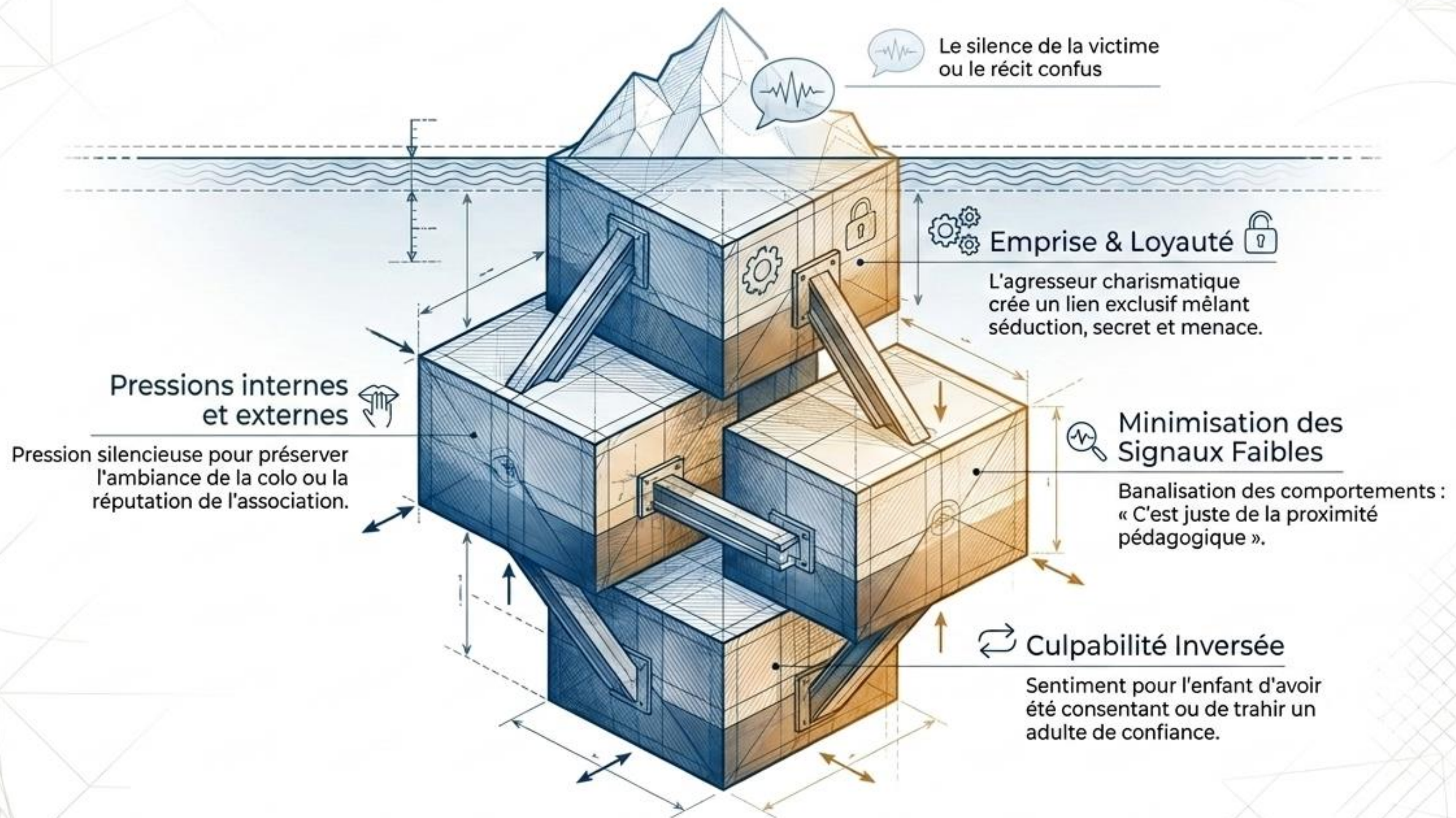
Anesthésie émotionnelle.
Le cerveau sécrète un cocktail
morphine/kétamine.
(Explique l'indifférence apparente ou le
sentiment d'être spectateur).

3

La Mémoire Traumatique

Souvenirs bloqués dans l'amygdale
sous forme de flashes sensoriels bruts,
hors contexte spatio-temporel.
(Explique les récits fragmentaires et confus).

Les freins systémiques à la libération de la parole en ACM



Du Terrain à l'État : Deux Niveaux de Recueil

Le Terrain (L'Écoute Informelle)



Rôle : Accueillir la confiance, rassurer et protéger.



Posture : Souple, spontanée, non-directive.



LIGNE ROUGE : On ne mène pas l'enquête.
Pas de questions fermées (« Qui ? Quand ? »).



L'État

L'audition par le SDJES



Rôle : Rechercher la matérialité des faits pour le Préfet.



Posture : Cadre formel, respect du contradictoire.



Méthode : Retranscription rigoureuse, recueil d'éléments probants.

L'animateur recueille le signal d'alarme ; l'IJS établit les faits pour l'action publique.

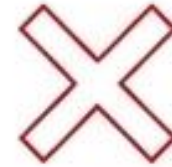
Les Bonnes Pratiques du Premier Écouteur



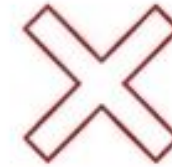
À FAIRE



- ✓ Écouter activement sans interrompre.
- ✓ Noter les mots exacts (« entre guillemets ») immédiatement après l'échange.
- ✓ Observer le non-verbal (dissociation, émotions, regard vides).
- ✓ Rassurer l'enfant : « Je t'ai entendu, tu as bien fait de parler, tu n'es pas coupable. »



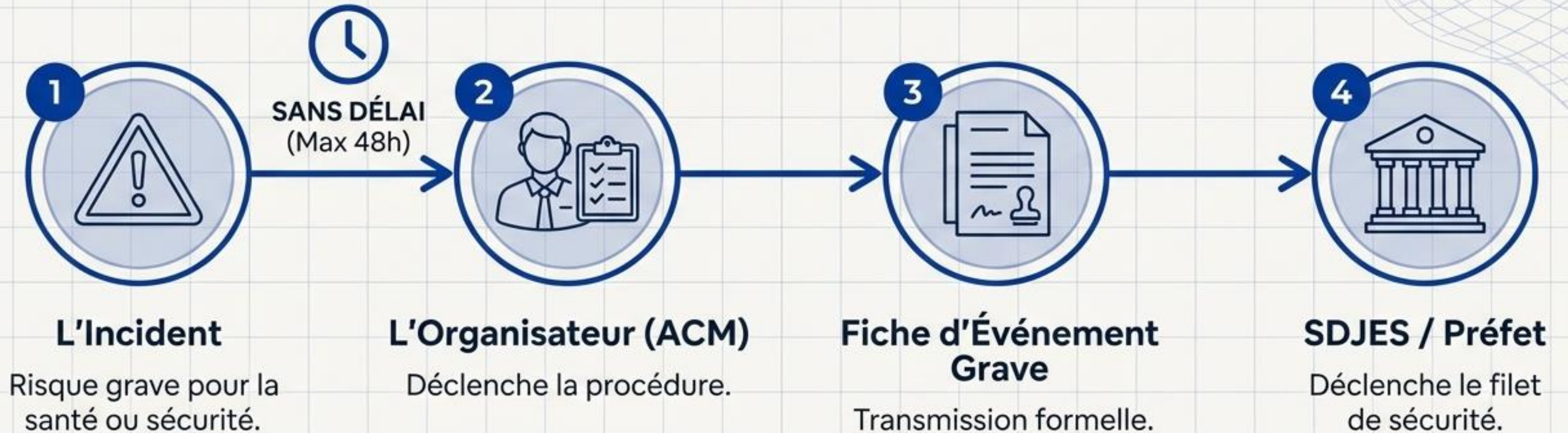
À ÉVITER



- ✗ Poser des questions suggestives ou de curiosité.
- ✗ Promettre le secret absolu (la loi oblige à transmettre).
- ✗ Confronter l'agresseur présumé.
- ✗ Paniquer devant l'enfant.

“ « La parole de l'enfant, rien que la parole de l'enfant, mais toute la parole de l'enfant. » ”

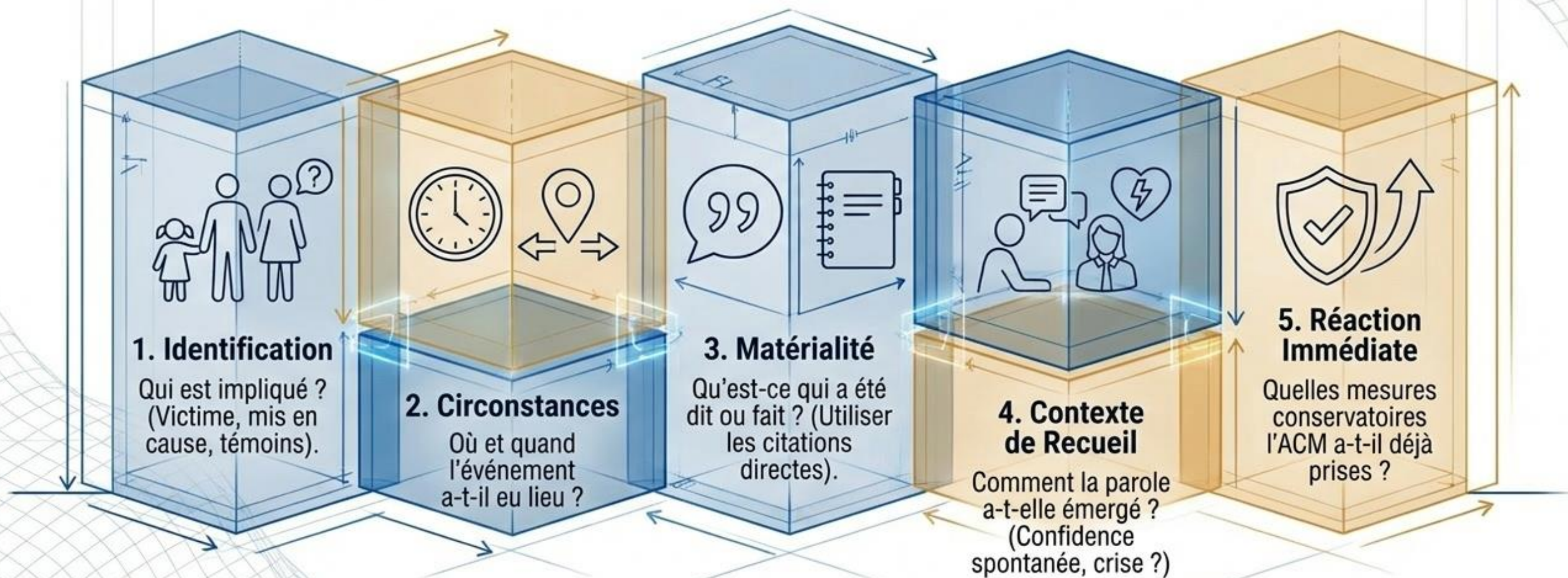
L'Obligation de Signalement (Art R. 227-11 CASF)



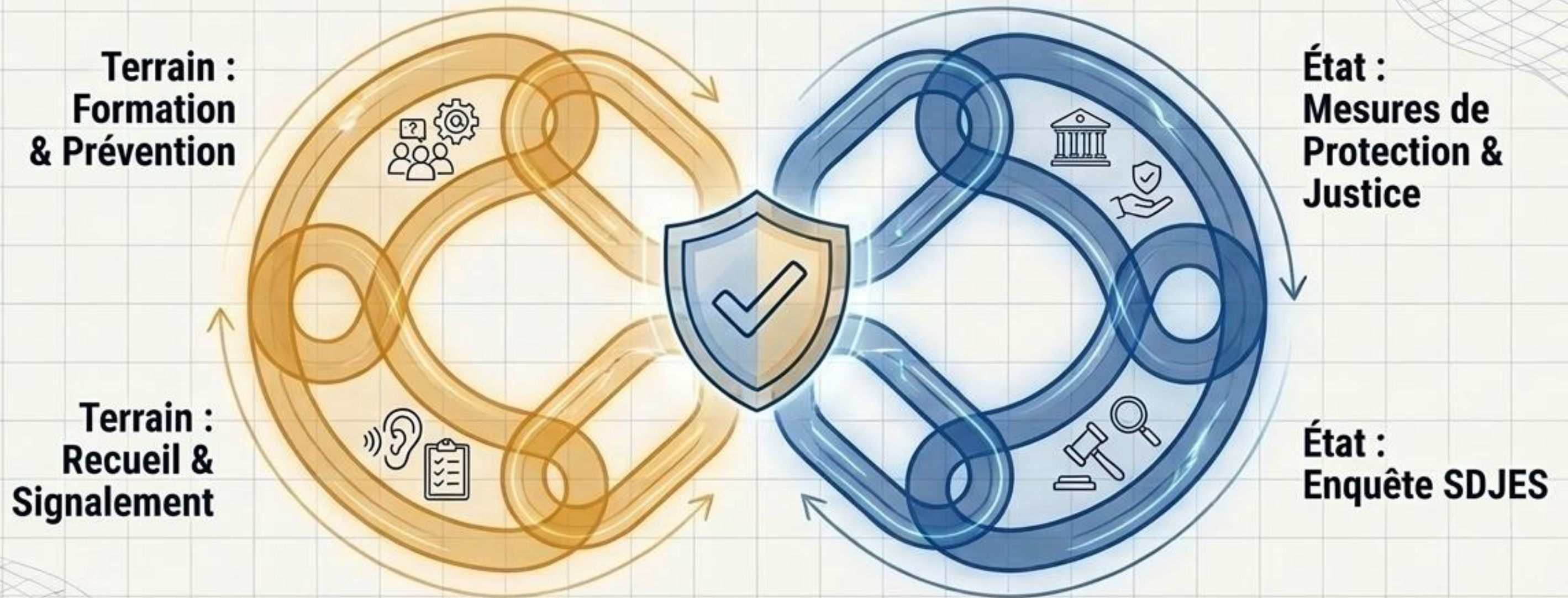
LA RÈGLE : Ce n'est pas une option.
Signaler protège l'enfant et dégage la responsabilité pénale de l'organisateur face au délit de non-dénonciation.

Les Briques d'un Signalement Efficace

Des faits objectifs et précis permettent à l'IJS de préparer l'audition administrative.



Une Chaîne de Vigilance Ininterrompue



**L'État garantit le cadre légal en prévenant des risques et en protégeant les mineurs.
Les organisateurs et les équipes d'animation peuvent assurer une première
écoute attentive et une transmission des éléments aux services compétents.**